

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

30-2024 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CIAS :

Dans le cadre du départ en retraite de deux agents sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe, il convient de modifier comme suit le tableau des emplois pour adapter le grade au nouveaux agents recrutés :

- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31/35^{ème}
- SUPPRIMER 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à temps non complet de 30/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social à temps non complet de 31/35^{ème}
- CREER 1 poste d'agent social à temps non complet de 30/35^{ème}

Le Comité Social Territorial a délivré un avis favorable sur cette modification du tableau des emplois lors de sa séance du 26 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois avec les modifications ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,



Nadia FAVRE



La Présidente,



Béatrice SANTAÏS